

DEC160399DR15

Décision portant nomination de M. Philippe TEULAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N) et nommant M. Philippe BOUYER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5298 en date du 26/11/2015 ;

Considérant que M. Philippe TEULAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Ouest et Nord du 19 au 21 juin 2006 et du 13 au 15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe TEULAT, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N), à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Philippe TEULAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe TEULAT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 décembre 2015

Le directeur de l'unité
Philippe BOUYER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de l'Institut d'Optique Graduate
School
Jean-Louis MARTIN